

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1671**

### Intitulé

Menuisier agenceur (BCP)

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Chambre de métiers d'Alsace (CMA)

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de la Chambre de métiers d'Alsace

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

234s Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; Fabrication de meubles

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le menuisier agenceur assure les activités suivantes : - Préparer l'exécution de son propre travail

- Assurer la maintenance du matériel
- Réaliser toutes les phases d'usinage élaboré
- Assembler et ferrer un ouvrage
- Assurer la finition des ouvrages
- Effectuer la pose et la livraison des ouvrages
- Communiquer avec le client - relations commerciales de base
- Communiquer en interne à l'entreprise (objectifs et méthodes de travail, animation d'une petite équipe)
- Organiser son travail dans le respect des objectifs et en fonction des situations en cours de chantier
- Evaluer le temps de certains travaux entrepris et la valeur des matières d'oeuvre utilisées

Les compétences attestées par ce titre intègrent des connaissances liées aux techniques et technologies utilisées, à l'environnement de la fabrication ainsi qu'à des méthodologies et des savoir-faire spécifiques dans 2 grands domaines.

#### DOMAINE PRODUCTION

Etre capable de :

- Lire un plan coté, réaliser le dessin d'exécution d'un ouvrage élaboré
- Faire des relevés de mesure élaborés
- Choisir les outils appropriés en fonction des matériaux
- Confectionner les montages d'usinage et les gabarits pour les différentes machines
- Réceptionner, approvisionner les matériaux
- Assurer la maintenance et l'entretien des outils-machines, porte-outils et équipements de l'atelier
- Assurer l'entretien du circuit pneumatique et du système d'aspiration et de chauffage
- Vérifier le bon état du matériel roulant
- Coller alaises et chants avec réglage de la machine
- Utiliser la scie circulaire, la scie circulaire radiale, la toupie pour débiter bois, placages, stratifiés, pour réaliser des coupes, pour travailler des pièces chantournées, pour toupiller
- Régler et utiliser des machines statiques et portatives (mortaiseuse, défonceuse, tourillonneuse, perceuse à mèches multiples,...)
- Préparer placages stratifiés et matériaux de synthèse, les jointer, appareiller, choisir les colles, régler et mettre sous presse
- Appliquer les techniques de cintrage, de jointage, d'affleurage, de post-formage
- Assembler et coller un meuble ou volume avec tiroirs et porte
- Poser la quincaillerie, monter fenêtres et portes cintrées
- Préparer les supports, les teintes et les lasures
- Appliquer teintes, lasures, vernis, patines et cires
- Poser en toute autonomie fenêtres, portes, placards, planches, lambris,...
- Participer à la pose de boiserie, plafonds,...
- Livrer un meuble (techniques de conditionnement, de mise à niveau et respect des lieux)
- Faire réceptionner les travaux par le client

#### DOMAINES DE COMPETENCES TRANSVERSALES

Etre capable de :

- Communiquer avec des clients : expliquer un ouvrage
- Se mobiliser sur les objectifs de production : analyser une situation et proposer des solutions
- S'adapter au groupe et aux méthodes de travail : connaître les mécanismes de base d'une entreprise et les méthodes de travail d'une entreprise, remplir les documents internes
- Animer une petite équipe de travail : organiser la production d'une équipe et veiller au respect de l'hygiène et de la sécurité
- Organiser son travail dans l'espace et dans le temps en fonction des différentes situations des chantiers
- Connaître et gérer le temps des travaux entrepris et la valeur des matières d'oeuvre utilisées couramment pratiquée : établir la relation entre les temps et les coûts, gérer son temps de fabrication

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le menuisier agenceur travaille dans le secteur d'activité du Bâtiment, principalement en entreprise artisanale du Bâtiment. Le métier s'exerce en atelier, sous abri dans des locaux clos et couverts ou sur chantier lors de la pose d'ouvrages de type fenêtres, portes, etc.

- Menuisier installateur - Ouvrier professionnel confirmé en menuiserie agencement
- Menuisier-poseur
- Menuisier fabricant

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1604 : Montage d'agencements

H2206 : Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

L'examen du BCP Menuisier Agenceur comporte quatre modalités d'évaluation (coefficient 15 au total) : 1) Un contrôle sous la forme de deux positionnements réalisés en entreprise conjointement par le maître d'apprentissage et l'enseignant en fonction des objectifs définis en début de cursus par l'enseignant en entreprise avec le maître d'apprentissage, en présence de l'apprenti.

2) Un projet professionnel comprenant un dossier à constituer par l'apprenti et la réalisation d'une pièce en entreprise (exemples de projets réalisables : penderie, meuble de rangement, bibliothèque, meuble hi-fi, etc.). Le projet professionnel donne lieu à une évaluation de la prestation écrite (dossier et pièce réalisée) et à une évaluation de la prestation orale (soutenance orale).

(Prestation écrite - Prestation orale)

3) Deux épreuves terminales :

- une étude de cas : épreuve écrite écrite sous la forme d'une mise en situation professionnelle à partir d'un cahier des charges et de documents ressources en usage dans la profession.

- une épreuve pratique de contrôle sous la forme d'une mise en situation de travail en atelier à partir d'un énoncé technique.

4) Un contrôle continu : moyenne des notes obtenues en CFA.

Les deux positionnements, le projet professionnel et les deux épreuves terminales permettent la vérification des compétences acquises et ces évaluations sont transversales : chacune recouvre et permet d'évaluer l'ensemble des activités et des compétences attestées.

Le BCP Menuisier Agenceur est délivré aux candidats ayant obtenu un minimum de 160 points sur 300 sans note éliminatoire (note éliminatoire : note inférieure à 10/20 en épreuve pratique de contrôle ; 0/20 pour les autres épreuves ou évaluations) et ayant satisfait à l'ensemble des épreuves et évaluations constitutives du règlement d'examen.

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	- Représentants de la profession : 2 professionnels titulaires du Brevet de Maîtrise du secteur professionnel concerné et 1 professionnel salarié du secteur concerné - 2 formateurs des domaines généraux et 1 formateur des domaines professionnels
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

## ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Menuisier-agenceur (BCP)" avec effet au 31 janvier 2011

jusqu'au 22 août 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 30 avril 2002 publié au Journal Officiel du 4 mai 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 14 octobre 1998 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

Environ 20 certifiés par an

##### **Autres sources d'information :**

<http://www.cm-alsace.fr>

##### **Lieu(x) de certification :**

Chambre de Métiers d'Alsace Espace Européen de l'Entreprise  
30 avenue de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

CFA de Sélestat Place du Dr François Kretz  
67600 SELESTAT

CFA LP Xavier Nessel  
123 route de Strasbourg  
67500 HAGUENAU

##### **Historique de la certification :**